



TERRITOIRE RUANDA - URUNDI

PRO - JUSTITIA



A....., l'an mil neuf cent et..... le..... jour du mois d.....

Devant Nous.....

Officier du Ministère public près le tribunal territorial d.....

Officier de Police Judiciaire d.....

a comparu.....

lequel par l'intermédiaire de l'interprète.....

a répondu comme suit à nos questions après avoir prêté serment (i).....

9)

L'an mil neuf cent trente, le dix-neuvième jour du mois de février, comparait le témoin SHYIROA, mutatsi de la fan, des Abatsobe, fils de Kangondo décédé et de Nyirabulindo décédée, coll. rukore, prov. du Rukiga, 37^e chef de la dite colline, chef Lwampungu, terr. de Ryamba, qui après avoir prêté serment, répond comme suit:

D. Dans le courant de la première quinzaine de décembre 1931, une vache fut volée en territoire du Muhlira et la viande et la peau furent trouvées chez l'un indigène de la colline Bukinga; que savez-vous de cette affaire?

R. La viande fut trouvée chez le nommé NDABERETSE et DIGIRABAGABO de la coll. Rukore, par un homme du Baberuka dont je ne connais pas le nom. Cet indigène est venu chez moi et m'a expliqué qu'on lui avait volé une vache et qu'il venait de découvrir les voleurs. Je suis allé avec lui et il m'a conduit chez les présumés qui habitent à proximité l'un de l'autre. Chez Ndaberetse nous avons trouvé de la viande et une peau de gros bétail. Ndaberetse était près de son enceinte et sa mère se trouvait dans l'enceinte. Ces deux derniers nous ont dit que la vache avait été abattue chez Digirabagabo par des indigènes de la colline Rusura, les nommés Ndibahiga, Gasane et un autre indigène que je ne connais pas. Nous avons arrêté Ndaberetse et Digirabagabo. Ndaberetse nous a dit que la vache avait été volée par Ndibahiga, Gasane et l'autre indigène que je ne connais pas. Quant à Digirabagabo, il a déclaré qu'il n'était pas chez lui lorsque la vache fut abattue et qu'il ignorait le vol. Ensuite nous sommes allés chez moi et j'ai averti Muhutu d'amener les trois voleurs. Il est arrivé le lendemain matin avec les trois hommes mais ils ont nié tous les trois être les auteurs du vol.

D. Cependant Ndaberetse et plusieurs témoins ont déclaré ici que les trois indigènes avaient avoué devant vous avoir commis le vol?

R. C'est faux. Je ne saurais pas dire qui a volé, j'ai simplement vu de la viande et une peau chez Ndaberetse.

D. Où se trouve, en ce moment les nommés Ndaberetse et Digirabagabo?

R. Je sais qu'on les conduits à Ruhengeri.

D. Oui, mais, ils se sont enfuis de la prison de Ruhengeri le 27/1/31; sont-ils rentrés chez eux à la colline Rukore?

R. Non, je jure que je ne les ai pas revu depuis leur arrestation.

D. Lorsque les voleurs ont amené la vache chez Digirabagabo, où était ce dernier?

R. Il était de garde chez moi.

(i) S'il s'agit d'un prévenu, biffer : "après avoir prêté serment".

Comparait le nommé MONTU, mututsi de la fam. des Abakono, fils de Nwalandu d'éc. et de N. irankasi en vie, coll. Lusura, prov. Mukiga, sous-chef de la dite colline, chef Lwampunga, terr. de Byumba, qui après avoir prêté serment, répond comme suit:

D. Que savez-vous du vol de bétail qui a été commis au Buberuka dans le courant de la première quinzaine de décembre 1931 et dont les prévenus sont trois de vos administrés?

R. Des indigènes du Buberuka sont venus chez Sempiga et lui ont dit qu'un de bétail avait été commis par l'un de ses hommes. Sempiga est parti avec indigènes que je ne connais pas et sont allés chez Ndaberetse où ils ont trouvé de la viande et une peau. Ndaberetse a dit que la vache avait été volée par Ndibahiga, Gasane, et l'enfant Ndabakulikije. Ces derniers auraient amené la vache chez Bigirabagabo où ils l'auraient abattue. Sempiga m'a fait dire d'amener les trois prévenus et je suis arrivé le lendemain matin et ai rencontré Sempiga en cours de route. Il avait arrêté Ndaberetse et Bigirabagabo.

D. Lorsque vous avez arrêté les prévenus qu'ont-ils dit?

R. Ils ont nié avoir volé mais je sais que Ndibahiga est réputé comme voleur.

D. Lorsque vous êtes arrivé chez Sempiga, que s'est-il passé?

R. Ndaberetse et Bigirabagabo ont accusé Ndibahiga, Gasane et Ndabakulikije mais ceux-ci ont nié. Ils ont déclaré que s'ils étaient les auteurs du vol ils auraient abattu la vache chez eux et non chez Bigirabagabo.

D. Où se trouvent en ce moment les nommés Ndibahiga et Gasane?

R. Je ne les ai pas revus depuis leur arrestation.

D. Connaissez-vous Bushingwa?

R. Non.

D. Il paraîtrait qu'il est accusé de complicité dans l'affaire du vol?

R. Je ne sais pas. Je n'ai jamais entendu dire cela.

Comparait le nommée NYIRANKUBA, femme Muhuta de la fam. des Abasigaba, fille de Nwabimana d'éc. et de Nyiraburo d'éc. coll. Lukore, prov. du Mukiga, s/chef Sempiga, chef Lwampunga, terr. de Byumba, qui interrogé, répond comme suit:

D. Que savez-vous de l'affaire de vol de bétail qui a été commis dans le courant de décembre 1930 au Buberuka et dans laquelle votre fils Ndaberetse est inculpé?

R. Un certain soir de décembre (je ne saurais plus dire la date), les nommés Ndibahiga, Bushingwe, et un frère de Ndibahiga dont je ne connais pas le nom sont venus chez moi avec une vache. Ils m'ont déclaré qu'ils venaient de voler cette vache et qu'ils venaient l'abattre chez moi. J'ai refusé de les laisser entrer mais les voleurs étaient des amis de Ndiburakanyo, fils de ma sœur, qui était venu me voir et ce dernier m'a dit de les laisser faire. Je suis allé trouver mon fils Ndaberetse qui habite la même colline et lorsque nous sommes revenus, les voleurs avaient tué la vache. Le lendemain matin, le s/chef Sempiga est arrivé avec des indigènes du Buberuka qui étaient à la recherche de la vache et ont arrêté Ndaberetse et mon mari Bigirabagabo. Ils ont protesté en dénonçant les voleurs qui étaient partis depuis quelques heures en emportant de la viande. Le sous-chef Muhutu a arrêté les voleurs, ceux-ci habitant la colline Lusura.

D. Qu'est devenu Ndiburakanyo?

R. Il s'est enfui en voyant arriver Sempiga et les indigènes du Buberuka.

D. Comment se fait-il qu'on trouve de la viande et la peau de la vache chez Ndaberetse?

R. Les voleurs avaient laissé de la viande et la peau chez Ndaberetse en disant qu'il viendrait la reprendre le soir.

D. Ndaberetse et Bigirabagabo ont-ils reçu de la viande?

R. Oui, ils ont reçu une épaule.

D. Lorsque l'on a arrêté les voleurs ont-ils avoué?

R. Oui, Ndibahiga a avoué avoir volé la vache avec Bushingwe qui s'était enfui au moment où on allait l'arrêter. On a également arrêté Gasane, mais je ne sais s'il a volé.

D. Où était votre mari lorsque les voleurs ont amené la vache? R. Il était à la garde chez Sempiga. D'où se trouve votre mari et votre mari ne sait pas.

De tout quoi nous avons dressé ce présent procès-verbal aux jour, mois et an que dessus en avons donné lecture au comparant qui a déclaré ne pas savoir signer.

Je ne les ai pas revus depuis leur arrestation.

L'Interprète,

Le Comparant,

L'Officier du Ministère public.

L'O. de P. J. FELTZ.

lecture au comparant qui

a signé avec nous

a déclaré ne pas savoir signer